



Commission Régionale Futsal

SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°28

Réunion du mardi 17 janvier 2023

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF SENIORS FUTSAL

Tour de cadrage :

24566148 VUE D'ENSEMBLE 1 / CSC FUTSAL 1 du 19/01/2023

La Commission,

Pris connaissance du courriel de CSC demandant le report du match,

Vu le motif invoqué, les circonstances exceptionnelles et le lieu du match (Paris intramuros),

Considérant qu'il convient d'adopter un principe de bienveillance,

Par ces motifs,

Emet un avis favorable et reporte le match au jeudi 26/01/2023 (date butoir) étant précisé que le match peut se dérouler avant dans les conditions ci-après :

- Samedi 21 ou dimanche 22 janvier – avec accord des 2 clubs obligatoires.
ou
- Du lundi 23 au le mercredi 25 janvier - sans accord de CSC si proposition effectuée par VUE D'ENSEMBLE au plus tard le vendredi 20/01/2023.

CHAMPIONNAT REGIONAL FUTSAL FEMININ

Régional 1

24580416 AULNAY FUTSAL 1 / JOLIOT GROOM'S 1 du 27/01/2023

La Commission prend connaissance de l'accord d'AULNAY FUTSAL et confirme l'inversion des matchs aller / Retour.